

Paris, le **13 MARS 2019**

La Présidente du Conseil d'Administration

Le Directeur général

Monsieur François BAROIN
Président de l'Association des Maires de
France
41, quai d'Orsay
75343 Paris Cedex 07

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 17 janvier 2019, vous appelez notre attention sur la généralisation de l'enquête Filoué en contrepartie du bénéfice des nouveaux bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap », ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de ces bonus.

Dans le cadre de l'expérimentation de Filoué menée depuis 2014 en lien étroit avec l'Association de Maires de France (AMF), l'adhésion des communes était facultative telle que prévue dans la charte signée le 1er février 2017 entre la CNAF et l'AMF. Je profite de la présente lettre pour remercier l'AMF pour son implication dans la promotion de ce dispositif auprès des maires de France. Grâce à votre soutien, la Cnaf a pu recueillir en 2017 des données auprès de 914 établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) situés dans dix départements.

Les résultats obtenus par le biais de cette enquête ont été particulièrement précieux pour la Cnaf et ont été valorisés dans plusieurs publications¹. Néanmoins, les possibilités d'analyses à partir de Filoué sont limitées, du fait de sa faible couverture territoriale, qui ne permet pas de disposer d'un échantillon représentatif des 12 400 Eaje.

Le contexte de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat le 18 juillet dernier a renforcé les attentes à l'égard de cette enquête, qui est aujourd'hui la seule permettant de disposer annuellement des caractéristiques des enfants accueillis en Eaje.

Cependant, l'obligation de recourir à Filoué a été posée en contradiction avec notre charte de 2017.

Nous regrettons qu'ainsi la confiance entre nous ait été altérée et qu'en particulier l'engagement et le travail remarquables de Madame Elisabeth Laithier aient été déstabilisés par ce qui a pu être pris pour la rupture unilatérale d'un accord. Nous voulons redire combien l'entente avec l'AMF ainsi que ce qu'elle doit à Madame Laithier nous importent.

¹ Clément J., Pélamourgues B., Thibault F., « Connaître les enfants fréquentant les établissements d'accueil du jeune enfant et leur usage des structures », *l'e-ssentiel*, n° 157
Bérardier M., Clément J. (2017), « Les déterminants de la durée d'accueil en Eaje », *l'e-ssentiel*, n°174.



32 avenue de la Sibelle
75885 PARIS cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

En conséquence, et dans le but de servir au mieux l'action publique en direction de la petite enfance, nous vous proposons les dispositions suivantes :

- Le modèle de la convention d'objectifs et de financement est modifié avec effet immédiat pour ne plus lier l'emploi de Filoué et l'obtention des bonus inclusion handicap et mixité sociale ;
- Le recours à Filoué ne sera demandé qu'aux établissements disposant déjà d'outils de gestion informatique qui le permettent et pour les autres, au fur et à mesure qu'ils en disposent ;
- La CNAF intensifiera ses efforts pour faire incorporer cette fonction par les éditeurs de logiciel et en tiendra l'AMF informée ;
- La CNAF examinera comment les Caf peuvent aider à la formation des gestionnaires d'Eaje ;
- Ces dispositions demeureront en vigueur jusqu'au 31 Décembre 2021 et un point d'étape sera fait avec l'AMF au plus tard le 30 Mars 2021.

Nous espérons sincèrement que cette manière de faire différente recueille votre assentiment et votre soutien.

En effet, alors que les dépenses dédiées aux Eaje mobilisent 6,3 milliards d'euros chaque année, dont 43% apportés par les collectivités et 57% par la branche Famille, il est indispensable de disposer des informations statistiques sur les bénéficiaires de ces établissements, en complément de leurs données d'activité, pour améliorer notre connaissance de cette politique publique partagée. A ce titre, les données pourront être mises à disposition des collectivités et de l'AMF par le biais de fiches communales personnalisées. L'enjeu est également d'aider aux décisions d'implantation et d'évolution des établissements, dans le respect des compétences de chacun.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre parfaite considération.

Isabelle SANCERNI

Vincent MAZAURIC